



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

économie : services extérieurs

Question écrite n° 75674

Texte de la question

M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui faire connaître les mesures et le calendrier qu'il compte mettre en place afin de faire procéder à la réorganisation des 168 missions économiques installées à l'étranger et dont les compétences semblent devoir être précisées dans un objectif d'amélioration du service rendu.

Texte de la réponse

L'évolution du réseau à l'étranger du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (MINEFI) s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle stratégie fondée sur trois objectifs prioritaires : accélérer le développement international des entreprises en donnant à Ubifrance les moyens de mener une politique active dans les pays où la demande des petites et moyennes entreprises est la plus forte ; assumer le développement international de l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII), en faisant travailler plus étroitement les équipes des missions économiques et des bureaux de cette agence ; rationaliser et améliorer les travaux effectués pour le MINEFI, notamment dans la fonction de comparaison des politiques publiques internationales. La mise en place de cette nouvelle stratégie au cours de la période 2006-2008 entraînera une réorganisation à la fois quantitative et qualitative du réseau à l'étranger : quantitative par le développement des capacités des missions économiques à accompagner les entreprises vers les zones de forte croissance (Chine, Russie, Algérie, Inde, nouveaux adhérents à l'Union européenne) et les principaux marchés (Allemagne, Italie, Espagne, Royaume-Uni et Etats-Unis), tout en recomposant à la baisse le réseau en Amérique latine, en Afrique subsaharienne, et dans certains pays de l'ASEAN (Association of Southeast Asian Nations) au travers des gains de productivité. Au total, un maillage d'environ 150 missions économiques, recentrées sur leur fonction de développement commercial, sera conservé ; qualitative au moyen : d'un renforcement des effectifs dédiés à l'appui aux entreprises coordonnées localement par un correspondant commercial désigné, parmi l'encadrement des missions économiques, par Ubifrance ; de la poursuite de la substitution des expatriés par des agents de droit local plus adaptés aux besoins de certaines missions ; d'une professionnalisation accrue des agents en général (notamment par la mise en place de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences). Cette stratégie, qui vient en complément du plan Capexport du ministre délégué au commerce extérieur, doit prochainement être formalisée dans le cadre d'un « contrat pluriannuel de performance » signé avec la direction du budget et le secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75674

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2005, page 9630

Réponse publiée le : 21 mars 2006, page 3074